

DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

VEILLE SANITAIRE ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Cellule de Veille et d'Alerte ars-pdl-dspe-cva@ars.sante.fr

Tel: 02.49.10.42.10

Affaire suivie par : Dr L. GROSS

Nantes, le 23/04/2019

A l'attention des parents d'élèves du collège Saint-Michel de Château-Gontier (53)

Objet : plusieurs cas de rougeole au collège

Depuis le 02/04/2019, trois cas de rougeole ont été signalés à l'Agence régionale de santé chez des enfants fréquentant le collège Saint-Michel. Il est donc probable que le virus de la rougeole circule encore de manière active au sein de l'établissement.

La rougeole est une maladie très contagieuse qui se transmet dans l'air quand la personne malade éternue, tousse ou parle. Cette maladie peut parfois entrainer des complications graves et nécessiter une hospitalisation.

La seule protection efficace contre la rougeole est la vaccination.

Toute personne née depuis 1980 devrait être vaccinée avec 2 doses de vaccin ROR (« rougeole oreillons rubéole »).

Nous vous invitons à vérifier vos vaccinations et en cas de doute de vous adresser à votre médecin traitant muni de ce courrier et du carnet de santé de votre enfant.

La vaccination protège la personne vaccinée et stoppe la circulation du virus.

Après une incubation de 18 jours maximum, la rougeole se manifeste généralement par des symptômes peu spécifiques (fièvre élevée, toux, rhinite, conjonctivite), puis 2 à 4 jours plus tard par une éruption sur le visage et descendant sur le corps. Les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes non vaccinées, et les nourrissons de moins d'un an ont un risque plus élevé de complications liées à la rougeole.

La personne est contagieuse dès la veille de l'apparition de la fièvre, et jusqu'à 5 jours après. **Une éviction de la collectivité de 5 jours à partir du début de l'éruption est requise.**

Pour éviter la transmission de la maladie, en particulier en milieu de soins (ex : salle d'attente médicale), il est impératif de prévenir le professionnel de santé pour que des mesures de prévention soient appliquées : <u>port</u> de masque, isolement des autres malades.

L'équipe régionale de veille sanitaire